



En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent

En 2018, en France métropolitaine, le niveau de vie médian de la population s'élève à 21 250 euros annuels, soit 0,3 % de plus qu'en 2017 en euros constants. Il poursuit sa lente progression depuis cinq ans, après avoir diminué à la suite de la crise économique de 2008. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 210 euros. Les 10 % les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,5 fois supérieur, au-delà de 39 130 euros.

En 2018, les niveaux de vie évoluent de façon contrastée. Celui des ménages les plus aisés augmente nettement. Il bénéficie de la progression des revenus du patrimoine, liée à la forte hausse des dividendes dans un contexte de fiscalité plus incitative à leur distribution plutôt qu'à leur capitalisation et d'une hausse des revenus d'activité. Celui des ménages les plus modestes se replie, principalement en raison d'une baisse des allocations logement.

Les inégalités de niveau de vie augmentent nettement en 2018, sans toutefois dépasser le point haut de 2011 : l'indice de Gini est de 0,298 en 2018, après 0,289 en 2017.

En 2018, 9,3 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 1 063 euros par mois. Le taux de pauvreté s'établit à 14,8 % en 2018. Il s'accroît de 0,7 point sur un an. L'intensité de la pauvreté est stable à 19,6 % en 2018.

La baisse des allocations logement induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique une part importante de la baisse du revenu des ménages modestes et de la hausse du taux de pauvreté. Cette baisse ampute les niveaux de vie tels qu'ils sont normalement mesurés, même si elle a été compensée dans le parc social par des baisses correspondantes des loyers, donc des dépenses des ménages concernés.

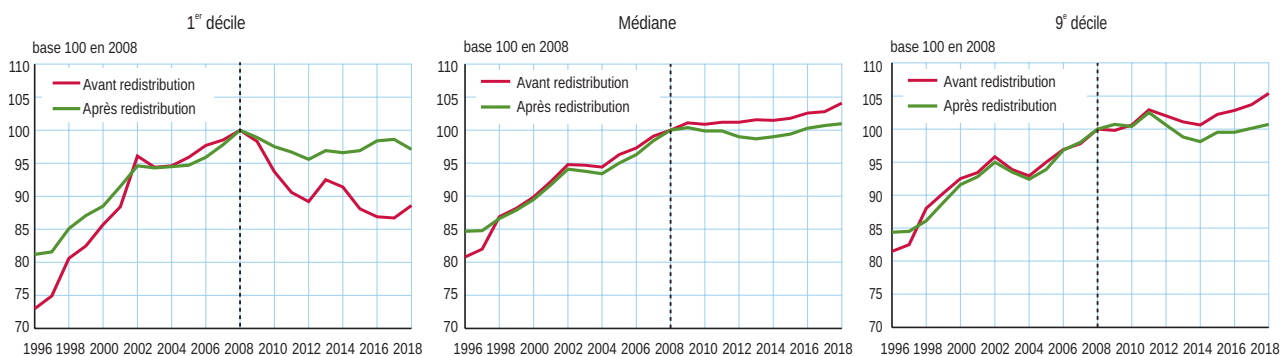
Fabien Delmas, Jorick Guillauneuf (division Revenus et patrimoine des ménages, Insee)

En 2018, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (*sources*), le **niveau de vie** annuel **médian** des personnes vivant dans un **ménage** de France

métropolitaine est de 21 250 euros, soit 1 771 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la

seconde un niveau de vie supérieur. Il correspond à un **revenu disponible** de 1 771 euros par mois pour une personne seule et de 3 719 euros par mois pour un

1 Évolution des principaux déciles de niveau de vie entre 1996 et 2018



Lecture : en 2018, le niveau de vie médian augmente de 0,3 % en euros constants. Avant redistribution, le niveau de vie médian augmente de 1,3 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018.

couple avec deux enfants de moins de 14 ans (*encadré 1*).

En 2018, le niveau de vie médian augmente de 0,3 % en euros constants, c'est-à-dire en corrigeant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (*figure 1*). Il poursuit sa lente progression depuis cinq ans (+ 0,4 % par an en moyenne depuis 2013) et est un peu plus élevé qu'il y a dix ans (+ 1,0 %). Avant 2008, il augmentait à un rythme bien plus soutenu (+ 1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008).

Ces évolutions traduisent généralement celles du **niveau de vie avant redistribution**, c'est-à-dire avant paiement des prélèvements directs et perception des prestations sociales. Ces indicateurs ont suivi des hausses similaires entre 1996 et 2008, mais ont divergé après la crise : entre 2008 et 2013, la médiane du niveau de vie avant redistribution s'est stabilisée tandis que celle du niveau de vie après redistribution a diminué, les prélèvements ayant notamment augmenté. Entre 2013 et 2017, ces deux indicateurs progressent de nouveau, à la faveur de l'amélioration de la conjoncture du marché du travail.

En 2018, la hausse de la médiane du niveau de vie avant redistribution est plus marquée que celle de la médiane des niveaux de vie après redistribution (+ 1,3 % contre + 0,3 %). En effet, la réforme des prélèvements sociaux a diminué les cotisations sociales sur les revenus d'activité et augmenté de 1,7 point les taux de contribution sociale généralisée (CSG) sur ces revenus, ainsi que sur les pensions de retraite et les revenus du patrimoine. Or, ici, les niveaux de vie avant redistribution sont nets de cotisations sociales : leur évolution traduit ainsi la baisse de cotisations sociales, mais pas la hausse des taux de CSG, qui efface l'effet de cette baisse pour les salariés du public et l'atténue pour les autres personnes en emploi (*encadré 1*). En corrigeant l'augmentation du revenu avant redistribution de l'évolution liée à la CSG sur les revenus d'activité, la hausse du niveau de vie médian avant redistribution est proche de celle du niveau de vie après redistribution (+ 0,4 %). Par ailleurs, la baisse de la taxe d'habitation contribue à rehausser légèrement le niveau de vie des ménages du milieu de la distribution.

Le niveau de vie des plus aisés augmente du fait de la progression des revenus du patrimoine

En 2018, le niveau de vie diminue pour les trois premiers **déciles** (de - 1,6 % en euros constants pour le premier décile à - 0,4 % pour le troisième) et augmente légèrement pour le reste de la distribution (jusqu'à + 0,6 % pour le neuvième décile).

En 2018, 10 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 11 210 euros. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, ou premier décile de niveau de vie, a diminué

Encadré 1

Revenu disponible, revenu avant redistribution et niveau de vie

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité, les indemnités de chômage, retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond ainsi à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Son périmètre n'inclut pas le loyer acquitté par les ménages locataires qui est une dépense et n'est pas retiré du revenu pour le calcul du revenu disponible.

Le **revenu avant redistribution** d'un ménage est ici l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations sociales. Il comprend ainsi les revenus d'activité (y compris indemnités de chômage), les pensions et retraites et les revenus du patrimoine.

Pour comparer le revenu de ménages de tailles et de compositions différentes en tenant compte des économies d'échelle, on divise le revenu disponible d'un ménage par son nombre d'**unités de consommation** pour obtenir le **niveau de vie**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

Encadré 2

La transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière modifie peu l'évolution des inégalités de niveau de vie

Au 1^{er} janvier 2018, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) a remplacé l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Sont redevables les personnes physiques domiciliées en France (pour les biens immobiliers situés en France ou à l'étranger) ou à l'étranger (pour les biens immobiliers situés en France), et propriétaires au 1^{er} janvier d'un patrimoine net taxable supérieur à 1,3 million d'euros. Le périmètre des biens imposables à l'IFI comprend l'ensemble des biens et droits immobiliers détenus directement ou indirectement par le foyer fiscal. Il est moins large que celui de l'ISF, qui incluait notamment le patrimoine financier. Le barème d'imposition est inchangé.

L'ISF ne fait pas partie du périmètre du revenu disponible mesuré par les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux, faute de données disponibles par le passé. Cette année, la mise à disposition de données sur l'ISF et l'IFI a permis d'estimer un niveau de vie incluant l'IFI pour 2018, et l'ISF pour 2017.

En 2018, 0,4 % des ménages de France métropolitaine étaient redevables de l'IFI, soit trois fois moins que pour l'ISF en 2017 (1,2 %). Ces impôts concernent en grande majorité les ménages de niveau de vie élevé : 78 % des redevables de l'IFI et 62 % des redevables de l'ISF font partie des 5 % de ménages les plus aisés.

Les indicateurs de niveau de vie et d'inégalités seraient peu modifiés en intégrant l'ISF ou l'IFI : le neuvième décile serait abaissé de 0,1 % en 2018 en incluant l'IFI et de 0,2 % en 2017 en incluant l'ISF. Les corrections seraient également marginales pour l'indice de Gini (de l'ordre de - 0,001 point en 2017 et 2018), ainsi que pour le rapport interdécile D9/D1 et le ratio (100-S80)/S20 (- 0,01 point en 2017 et 2018 pour les deux indicateurs).

de 2,9 % en dix ans. En 2018, la baisse du premier décile s'explique surtout par celle des allocations logement. Sans celle-ci, il ne diminuerait que de 0,3 %. En particulier, la réforme de la réduction du loyer de solidarité a simultanément baissé les allocations logement des ménages du parc social et réduit les loyers dans ce parc d'un montant équivalent. Seule la réduction des allocations logement affecte les indicateurs de niveau de vie : elle constitue une baisse des revenus, tandis que la réduction des loyers concerne les dépenses. La diminution de 5 euros du montant des aides au logement depuis le 1^{er} octobre 2017 et le gel de leur barème réduisent aussi les aides au logement. La réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant affecte négativement le niveau de vie des plus modestes. En revanche, les revalorisations des *minima* sociaux (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés) contribuent à le rehausser.

En 2018, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés augmente de 0,6 %, à 39 130 euros, dépassant légèrement son niveau d'avant la crise économique de 2008

(+ 0,7 %). Depuis dix ans, la progression du niveau de vie des plus aisés entamée au milieu des années 2000 a ralenti et se poursuit à un rythme proche de la médiane, à l'exception d'une nette baisse en 2012 et 2013. En 2018, la hausse du neuvième décile est légèrement supérieure à celle de la médiane tandis que celle du niveau de vie plancher des 5 % les plus aisés augmente plus nettement, de 1,2 %. La progression des revenus d'activité a été un peu plus importante dans le haut de la distribution. Les ménages les plus aisés ont également davantage bénéficié de l'augmentation des revenus du patrimoine, portée par une forte hausse des dividendes reçus par les ménages, dans un contexte de fiscalité plus incitative avec la mise en place du prélèvement forfaitaire unique. Cette mesure, en privilégiant la distribution des revenus du patrimoine plutôt que leur capitalisation, a pu avoir un effet sur le niveau de vie car celui-ci tient compte des dividendes perçus, mais pas des plus ou moins values réalisées et capitalisées. Le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la

fortune immobilière n'est pas pris en compte ici (encadré 2). Il aurait principalement un impact sur le niveau de vie des 5 % les plus aisés, sans avoir d'effet significatif sur le dernier décile de niveau de vie.

Les inégalités de niveau de vie s'accroissent nettement en 2018

Les principaux indicateurs d'inégalités de niveau de vie sont en nette hausse entre 2017 et 2018. Ils dépassent leur niveau de 2008, mais restent inférieurs au point haut de 2011 (figure 2).

L'indice de Gini est de 0,298 en 2018, après 0,289 en 2017. En 2018, les 20 % de personnes les plus aisées perçoivent 39 % de la masse totale des niveaux de vie et les 20 % les plus modestes, 9 %. Ainsi, les premiers perçoivent une part des niveaux de vie 4,4 fois plus importante que les seconds (ratio (100-S80)/S20 ; + 0,13 point sur un an). Le rapport interdécile D9/D1, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les moins aisés, est de 3,5 (+ 0,07 point sur un an). Les inégalités de niveau de vie ont fortement augmenté après la crise économique de 2008, qui a touché en premier lieu les ménages les plus modestes. Après un repli en 2012 et 2013 dû à la baisse plus tardive des plus hauts niveaux de vie, elles se sont stabilisées jusqu'en 2017.

Les transferts socio-fiscaux réduisent les inégalités : par exemple, en 2018, l'indice de Gini des niveaux de vie avant redistribution est de 0,383. La hausse des indicateurs d'inégalités de niveau de vie en 2018 traduit en premier lieu celle des inégalités avant redistribution, due à la progression des revenus des plus aisés ; la baisse des aides au logement a peu d'impact sur les indicateurs d'inégalités de niveau de vie. Le ratio D9/D1 avant redistribution évolue cependant différemment du ratio après redistribution, le système socio-fiscal ayant un effet négatif sur l'évolution du premier décile.

Le taux de pauvreté augmente de 0,7 point en 2018, à 14,8 %

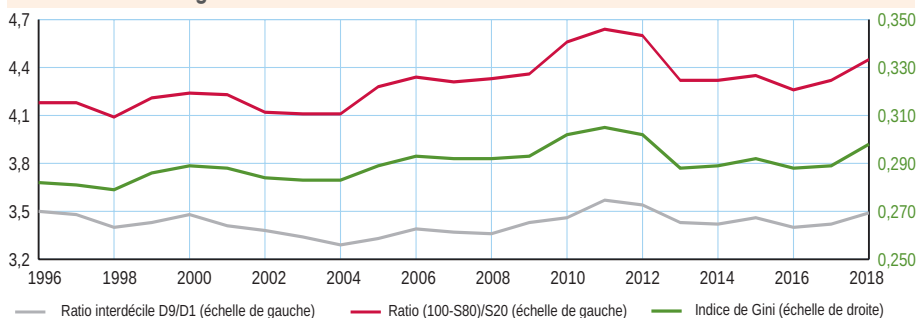
Le seuil de **pauvreté monétaire** est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian. En 2018, 9,3 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil (figure 3), soit 400 000 personnes de plus qu'en 2017. Ce seuil augmente légèrement : 1 063 euros par mois en 2018 contre 1 060 euros par mois en 2017. Le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part de personnes pauvres dans la population, est de 14,8 % en 2018. Il augmente de 0,7 point par rapport à 2017, une hausse proche de l'estimation avancée du taux de pauvreté réalisée à l'automne 2019 à partir d'un modèle de microsimulation (+ 0,6 point) [Cornuet, Sicsic, 2019]. Cette hausse

intervient après une période de stabilisation entre 2014 et 2017. Elle s'explique en partie par la baisse des allocations logement. Selon l'estimation avancée, si l'on considérait la réduction de loyer *via* la réduction du loyer de solidarité comme un gain en revenus et non comme une baisse des dépenses, la hausse du taux de pauvreté serait réduite de 0,4 point. La hausse résiduelle de 0,3 point est due à une plus faible progression des

revenus d'activité en-dessous de la médiane et, dans une moindre mesure, aux autres évolutions de la législation affectant le niveau de vie des plus modestes (gel du barème et baisse de 5 euros des aides au logement, réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant).

Le niveau de vie médian des personnes pauvres progresse comme celui de l'ensemble de la population en 2018 (+ 0,4 %) : la moitié

2 Indicateurs d'inégalités de 1996 à 2018



Note : les données de 1996 à 2011 sont rétropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur www.insee.fr (voir *Chiffres-clés*) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010 et 2012.

Lecture : les 20 % de personnes les plus modestes (S20) disposent en 2018 de 8,7 % de la somme des niveaux de vie, les 20 % les plus aisés perçoivent 38,7 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,45 fois plus [ratio(100-S80)/S20].

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018.

3 Indicateurs de pauvreté

	2014	2015	2016	2017	2018
Seuil à 60 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 732	8 875	8 783	8 889	9 327
Taux de pauvreté (en %)	14,0	14,2	14,0	14,1	14,8
Seuil de pauvreté (en euros 2018/mois)	1 042	1 046	1 056	1 060	1 063
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2018/mois)	832	841	848	852	855
Intensité de la pauvreté (en %)	20,2	19,6	19,7	19,6	19,6
Seuil à 50 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 964	5 020	4 997	5 010	5 265
Taux de pauvreté (en %)	8,0	8,0	8,0	8,0	8,3
Seuil de pauvreté (en euros 2018/mois)	868	872	880	883	885
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2018/mois)	711	727	728	728	739
Intensité de la pauvreté (en %)	18,1	16,6	17,3	17,6	16,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2018.

4 Niveau de vie et taux de pauvreté selon le statut d'activité

	2017				2018			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2018)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2018)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	45,4	22 610	3 097	10,8	45,2	22 940	3 133	11,0
Actifs occupés	41,4	23 330	2 144	8,2	41,2	23 640	2 190	8,4
Salariés	36,6	23 260	1 625	7,1	36,4	23 600	1 654	7,2
Indépendants	4,8	24 450	519	17,2	4,8	24 240	536	17,7
Chômeurs	4,0	14 680	953	37,6	3,9	14 790	943	37,8
Inactifs de 18 ans ou plus	32,4	20 640	2 985	14,6	32,7	20 390	3 257	15,8
Retraités	22,8	22 250	1 094	7,6	22,9	21 820	1 257	8,7
Autres inactifs (dont étudiants)	9,6	16 110	1 891	31,3	9,7	15 910	2 000	32,7
Enfants de moins de 18 ans	22,2	18 940	2 807	20,1	22,1	19 200	2 937	21,0
Ensemble	100,0	21 190	8 889	14,1	100,0	21 250	9 327	14,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2017 et 2018.

des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 855 euros par mois. Il est ainsi inférieur de 19,6 % au seuil de pauvreté, écart nommé **intensité de la pauvreté**. Celle-ci est stable par rapport à 2017 ; elle varie peu depuis 2008, entre 19,6 % et 20,2 %, à l'exception d'un point haut en 2012 (21,4 %).

Le taux de pauvreté des retraités en hausse en 2018

Les retraités sont sous-représentés parmi les premiers déciles de niveau de vie. Leur taux de pauvreté reste ainsi très inférieur à celui de l'ensemble de la population en 2018 (8,7 % contre 14,8 %) (*figure 4*). Toutefois, la proportion de retraités pauvres progresse de 1,1 point entre 2017 et 2018, alors qu'elle était relativement stable depuis 2014. Cette hausse est majoritairement portée par l'augmentation du taux de pauvreté des personnes seules âgées de 65 ans ou plus (+ 2,1 points). Le niveau de vie médian des retraités diminue de 1,9 % en euros constants en 2018, pénalisé par la non-revalorisation des pensions servies par le régime général et par la hausse du taux de CSG prélevé.

A contrario, le niveau de vie médian des personnes en emploi progresse de 1,3 % en 2018 et leur taux de pauvreté est quasi stable (+ 0,2 point). Le taux de pauvreté des chômeurs varie peu également (+ 0,2 point) et reste plus de quatre fois supérieur à celui des personnes en emploi (37,8 % contre 8,4 %).

Le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans augmente de 0,9 point pour atteindre 21,0 % en 2018. La situation reste toutefois très contrastée selon la composition familiale. Le niveau de vie des familles monoparentales, très présentes parmi les familles pauvres, a été davantage pénalisé par la réforme des aides au logement : une famille monoparentale sur deux (50,4 %) bénéficie d'une allocation logement, contre 22 % de l'ensemble des ménages. Pour les membres d'une famille monoparentale, le taux de pauvreté augmente fortement en 2018 (35,3 % après 33,6 % en 2017), sans tenir compte de la baisse des loyers dans le parc social. Le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec un ou deux enfants s'accroît bien plus faiblement (9,3 % après 8,9 % en 2017) ■

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS) réropolées de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018. En 2018, l'enquête s'appuie sur un échantillon de 50 300 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans abri, et recouvre une population de 63,1 millions de personnes fin 2018.

Depuis 1996, la mesure des revenus dans les ERFS a fait l'objet d'améliorations qui génèrent deux ruptures de séries, en 2010 et 2012, avec deux enquêtes disponibles pour chaque millésime. Dans cette étude, afin de pouvoir apprécier les évolutions sur longue période, les indicateurs ont été réropolés jusqu'en 1996 en chaînant leurs évolutions à méthodologie constante (soit en taux d'évolution, soit en variation de points).

Définitions

Niveau de vie, revenu disponible, revenu avant redistribution : voir *encadré 1*.

Médiane, déciles : si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles (au nombre de 9 : de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 sous-populations d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus. Le cinquième décile (D5), ou médiane, partage la population en deux sous-populations égales.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages ordinaires les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés (maisons de retraite, résidences étudiantes, etc.).

Unités de consommation (UC) : elles sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Indice de Gini : mesure du degré d'inégalité d'une distribution (ici, le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu et les autres n'ont rien).

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Intensité de la pauvreté : cet indicateur apprécie à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus

- Chiffres-clés, sous-thèmes « Revenus – Niveaux de vie – Pouvoir d'achat » et « Pauvreté – Précarité », insee.fr, septembre 2020.
- Biotteau A.L. *et al.*, « Les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus des mesures socio-fiscales mises en oeuvre en 2018, principalement du fait des réformes qui concernent les détenteurs de capital », in *France, portrait social*, édition 2019, coll. « Insee Références », novembre 2019.
- Blasco J., Guillauneuf J., « En 2017, les niveaux de vie progressent légèrement, les inégalités sont quasi stables », *Insee Première* n° 1772, septembre 2019.
- Cornuet F. et Sicsic M., « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Analyses* n° 49, octobre 2019.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol
Rédacteurs :
C. Lesdos,
P. Glénat, V. Quénechdu
Maquette :
P. Thibaudeau
Code Sage : IP201813
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

